

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE (*article 39 / loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*)

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 39 ;
Vu le décret n° 85-1129 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22 décembre 2020 ;
Vu la consultation le 21 septembre 2021 du collège des représentants des employeurs pour assister le président du Centre de Gestion ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude au titre de la promotion interne est établie au **1^{er} octobre 2021** conformément au tableau annexé au présent arrêté :

➤ ATTACHE (<i>fonctionnaires de catégorie B</i>)	15 noms
➤ INGENIEUR	3 noms
➤ CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1 nom
➤ REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	4 noms
➤ REDACTEUR	11 noms
➤ TECHNICIEN	5 noms
➤ ANIMATEUR	5 noms
➤ CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 nom
➤ ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	3 noms
➤ AGENT DE MAITRISE (<i>sans condition d'examen professionnel</i>)	10 noms

ARTICLE 2 - Les personnes inscrites sur une liste d'aptitude d'accès à un grade de la fonction publique territoriale peuvent demander la délivrance d'une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude considérée pour faire valoir à tout moment la validité de leur inscription sur ladite liste.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux⁽¹⁾ dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le 28 septembre 2021

Le Président,

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

(1) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20210928-AR-0276-2021-AR Date de télétransmission : 29/09/2021 Date de réception préfecture : 29/09/2021

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2021**

ATTACHE TERRITORIAL	
BERTEAU Nelly BORDENAVE Grégory BOURDONCLE Denis CHADUTEAU Françoise CHEVALLOT Stéphanie DECOCK Benjamin DELHUMEAU Stéphanie FOULON Lionel JEAN Danièle LALANNE Véronique LALLOZ David PASQUON Nathalie PULIGNY Isabelle SHERIFFS Annabelle TAUZIN David	SEMOCTOM BRUGES CALI SDEEG SMICVAL LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE CALI CDC DE L'ESTUAIRE AYGUEMORTE-LES-GRAVES PREIGNAC CDC MEDOC ATLANTIQUE LE BOUSCAT CDC PAYS FOYEN FARGUES-SAINT-HILAIRE CDC CASTILLON PUJOLS LANGON

INGENIEUR TERRITORIAL	
LABRO Benjamin SEGURA Patrick ZURCHER Laurent	BASSENS GUJAN-MESTRAS CESTAS

CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	
SENTUC Florence	GUJAN-MESTRAS

REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	
BERRIEIX Virginie BOUIL Nathalie DARBLADE Emmanuelle GRELLETY Nathalie	CALI GUJAN-MESTRAS CARBON-BLANC LEGE-CAP-FERRET

REDACTEUR TERRITORIAL

DE MOTA FERREIRA Francis DUCOS Stéphanie DUPONT-RAYMOND Laure FELLONEAU Odile GONCALVES Valérie LARTIGUE Corinne LEFEBVRE Stéphanie MERCIER Christel MICHEL Pascale PERROY Annie POITIER Anne-Marie	AQUITANIS LE HAILLAN SAINT-LAURENT-D'ARCE SMICVAL LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE CCAS LEGE-CAP-FERET CESTAS CDC CASTILLON PUJOLS COBAN CCAS GUJAN-MESTRAS CALI CASTELNAU-DE-MEDOC
---	---

TECHNICIEN TERRITORIAL

DEJEAN Eric DUBERNET David FOURNEAU Gilles LOMBARD Christophe ROUSSEAU Christophe	SIVU BORDEAUX-MERIGNAC GUJAN-MESTRAS CDC PAYS FOYEN SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE CALI
---	---

ANIMATEUR TERRITORIAL

CHAILLOT Sylvie DIOT Christophe EULOGE Sébastien JEANTET Claudie SCHENCK Claire	CDC PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS CDC PAYS FOYEN LE HAILLAN LEGE-CAP-FERRET LANGON
---	--

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

BOYER Philippe	AMBARES ET LAGRAVE
----------------	--------------------

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

DESAEGHER Armelle
MAYEUR Solenne
SAURA Véronique

GUJAN-MESTRAS
EYSINES
AMBARES ET LAGRAVE

AGENT DE MAITRISE (*sans condition d'examen professionnel*)

BAILLET Ghislaine
BESSE Frédéric
COLLADO Nathalie
FOUCHE Christopher
HERNANDEZ Alain
LACOSTE Isabelle
LAMY Geoffrey
NADALIN Patrice
POIRIER Maryse
THIBAUD Béatrice

LE BOUSCAT
SAVIGNAC
LEGE-CAP-FERRET
CALI
COBAS
PELLEGRUE
COBAS
LEGE-CAP-FERRET
LA BREDE
SIRP VALLONS ET PALUS